



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COMTÉ DE GRIMONT
POLIGNY

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs AUMONT



ALSH « Jules Prost »
2 rue des Ecoles
39800 Aumont
03 84 51 32 33
alsh.aumont@ccgrimont.fr
www.cccg.tv

Version novembre 2014

Structure bénéficiant des aides de la CAF



SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL

1. Organisateur
2. Objectifs éducatifs
3. Objectifs pédagogiques
4. Temps d'accueil « classiques »
5. Nouveaux Temps d'Activités Périscolaires
6. Tarifications et modalités d'inscription

ALSH AUMONT

7. Locaux
8. Public accueilli
9. Horaires
10. Equipe
11. Tarification
12. Repas
13. Matériel pédagogique
14. Activités
15. Evaluation

CONTEXTE GENERAL

1. ORGANISATEUR

La Communauté de communes exerce la compétence « enfance » depuis le 1^{er} janvier 2014.

Elle est signataire d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT) avec l'Etat depuis juillet 2014.

Elle est gestionnaire, au 1^{er} septembre 2014, de 3 accueils de loisirs périscolaires sur le territoire du Comté de Grimont :

- Aumont/Montholier
- Le Fied
- Poligny Brel /Centre

Un 4^{ème} accueil de loisirs est en délégation de services publics avec les Francas (seul le fonctionnement du périscolaire est financé par la Communauté de communes) : Poligny Perchées.

Ces accueils de loisirs peuvent accueillir les enfants scolarisés dans les groupes scolaires auxquels ils sont rattachés.

2. OBJECTIFS EDUCATIFS

Le PEDT dresse un diagnostic complet du territoire et décline les objectifs éducatifs souhaités par les élus communautaires, à savoir :

- Proposer aux familles un cadre périscolaire de qualité, sécurisé et sécurisant pour les enfants
- Favoriser une offre harmonisée sur le territoire
- Mettre en commun les ressources du territoire
- Accompagner le développement de l'enfant et contribuer à son épanouissement
- Favoriser l'ouverture d'esprit de l'enfant en lui permettant d'exploiter ses connaissances
- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs
- Permettre à chaque enfant de vivre collectivement des temps de loisirs dans le respect de soi, des autres et de son environnement
- Favoriser le développement du projet sur le territoire prenant en compte la dimension sociale
- Faciliter les échanges entre les éducateurs de l'enfant

3. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Afin d'apporter une cohérence aux alsh du Comté de Grimont, les objectifs pédagogiques sont déclinés sur les mêmes valeurs, à savoir :

- Respecter le rythme de l'enfant (accueil échelonné, temps de sieste)
- Garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, amener chaque enfant à trouver sa place au sein du groupe
- Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité (règles de vie, activités collectives, respect d'autrui, respect des lieux...)
- Accompagner l'enfant vers l'autonomie et la responsabilisation (espaces aménagés pour des jeux libres, liberté de choix des activités, participation à des tâches « responsabilisantes »)
- Permettre à l'enfant de développer ses sens, son imaginaire, sa créativité (activités diversifiées)
- Favoriser l'expression, la communication et les échanges au sein de la collectivité (réunions, temps de parole avec les enfants...)
- Développer le partenariat entre tous les acteurs de loisirs de la Communauté de Commune du Comté de Grimont (projets communs école/alsh ou alsh/associations locales, participation du directeur de l'alsh aux conseils d'école...)
- Favoriser les échanges avec les familles et la diffusion d'informations sur les activités réalisées par les enfants (documents de présentation, tableau d'informations générales, exposition...)
- Renforcer les qualifications de l'équipe (formation ponctuelle, diplôme animation...)

4. TEMPS D'ACCUEIL « CLASSIQUES »

Les activités, proposées durant les différentes séquences d'accueil par les alsh du Comté de Grimont, sont adaptées aux besoins de l'enfant et à ses rythmes biologiques et respectent les préconisations suivantes :

→ Accueil du matin

- besoins de l'enfant : être rassuré, sécurisé après la séparation d'avec les parents, se réveiller progressivement
- type d'activités :
 - fin de nuit dans un lieu adapté
 - petit déjeuner (fourni par les parents)
 - activité individuelle « libre »: lecture, dessin, puzzle, révision de leçons...
 - activité collective encadrée : lecture de conte, petits jeux...
- points de vigilance des animateurs :
 - veiller à ne pas faire de reproches à l'enfant, à le mettre en confiance pour la journée

→ Pause méridienne avant le repas

- besoins de l'enfant : se détendre après une matinée d'enseignement et de concentration
- type d'activités à proposer :
 - temps récréatif « entre soi » (les enfants jouent librement entre eux, l'animateur reste à disposition des enfants et répond à leurs attentes tout en veillant à éviter les conflits)
 - temps d'activité permettant de libérer les émotions, de se ressourcer (expression corporelle, parcours ludique, cache-cache...)
- points de vigilance des animateurs :
 - laisser l'activité au libre choix de l'enfant
 - assurer la répartition des enfants par groupes et les départs échelonnés des enfants externes qui attendent leurs parents
 - sécuriser le parcours pour rejoindre la salle de restauration
 - instaurer des règles d'hygiène (passage aux toilettes et lavage de mains) selon un rituel bien défini

→ Encadrement du temps de repas

- besoins de l'enfant : prendre du plaisir, se détendre, échanger avec les autres, partager un moment convivial dans un environnement calme
- type d'activités à proposer :
 - accompagnement à la découverte de nouvelles saveurs, à l'équilibre alimentaire
 - apprentissage de l'utilisation des couverts pour les petits
 - sensibilisation au partage des plats, à la limitation du gaspillage
 - implication des plus grands pour aider au service, débarrasser et nettoyer la table
- points de vigilance des animateurs :
 - veiller à la régulation du bruit en limitant les temps d'attente
 - limiter le temps du repas (dans l'idéal 45 à 50 minutes maxi)
 - respecter les droits et devoirs des enfants
 - prévenir les conflits éventuels
 - instaurer des règles d'hygiène (brossage de dents, passage aux toilettes) selon un rituel bien défini
 - inviter les enfants à goûter les mets, leur expliquer comment est préparé le mets, son origine
 - mettre en scène le temps du repas pour en faire un temps pédagogique à part entière

→ Activités après le repas

- besoins de l'enfant : se ressourcer, se reposer, profiter d'un temps calme, créer
- type d'activités à proposer :
 - sieste pour les petits
 - activités ludiques, récréatives, ne mobilisant pas de concentration forte ni d'efforts physiques importants (cf guide référentiel des TAP) : lecture, relaxation, ...
- points de vigilance des animateurs :
 - laisser l'activité au libre choix de l'enfant
 - se mettre en retrait des activités « non encadrées » tout en restant vigilant à la sécurité de l'enfant et du matériel
 - favoriser un temps calme, permettre à l'enfant de libérer sa créativité, son imaginaire

→ Accueil du soir

- besoins de l'enfant : se défouler, se libérer des tensions de la journée, se préparer au retour à la maison
- type d'activités à proposer :
 - activité libre : jeux, dessin, lecture...
 - activité encadrée : jeux sportifs, jeux coopératifs, musique, jeux de société
 - devoirs si l'enfant est demandeur (30 min maxi)
- points de vigilance des animateurs :
 - laisser l'activité au libre choix de l'enfant
 - permettre à l'enfant de libérer les émotions ressenties dans la journée

5. NOUVEAUX TEMPS d'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Les activités TAP sont conçues sous forme de « cycles » selon des thématiques diversifiées.

Un cycle d'activités est conduit toutes les semaines pendant une période de 7 à 8 semaines (entre 2 vacances scolaires).

Les objectifs fixés par l'organisateur pour ces temps sont les suivants :

- Favoriser la mixité filles / garçons
- Fournir des occasions à l'enfant de relever des défis et d'obtenir des succès individuels
- Mettre de côté l'esprit de compétition
- S'adapter aux rythmes biologiques de l'enfant (plutôt activité calme après le repas, plus active en fin de journée)
- Eviter des efforts de concentration importants avant le temps d'école
- Mettre l'accent sur la dimension ludique et récréative
- Renouer avec les jeux traditionnels
- Solliciter la créativité de l'enfant et développer son imagination
- Permettre l'accès à des espaces aménagés propices à la détente (coin lecture, repos...)
- Proposer des sorties extérieures (proches de l'école) pour s'oxygéner et profiter de l'environnement proche
- Conduire l'activité sous forme d'atelier progressif, sur une période une 7 à 8 séances
- Permettre une mise en œuvre simple et rapide sur 45 minutes
- Ne pas engendrer des coûts importants

Le taux d'encadrement, défini par le Code de l'Action Sociale et des Familles, est fixé à un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et un pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 5 juin 2014, a validé le recours au taux dérogatoire à titre exceptionnel pour les Temps d'Activités Périscolaires, à savoir :

- 1 animateur pour 14 enfants <6ans
- 1 animateur pour 18 enfants 6 ans et +

Toutefois ce taux d'encadrement ne sera mis en place que ponctuellement, en cas d'absence imprévue du personnel d'encadrement à laquelle il serait difficile de pallier.

6. TARIFICATION ET MODALITES D'INSCRIPTION

Les tarifs des séquences périscolaires « classiques » sont modulés en fonction des ressources mensuelles, auquel s'applique un taux d'effort variable selon les alsh du Comté de Grimont. Ils seront harmonisés progressivement d'ici 2019 pour une tarification unique sur l'ensemble des sites.

Toute heure entamée est facturée en totalité :

- ➔ Accueil matin = 1 heure
- ➔ Accueil du midi sans repas = 1 heure à 2 heures (pour le mercredi notamment)
- ➔ Accueil du midi avec repas = coût de la séquence comprise dans le tarif repas
- ➔ Accueil soir = 2 heures

Les tarifs des repas sont fixes et incluent la séquence d'accueil de la pause méridienne. Ils seront aussi harmonisés progressivement d'ici 2019 pour une tarification unique sur l'ensemble des sites.

Les TAP sont gratuits.

Des pénalités de retard de 10€ (après 1^{er} avertissement) peuvent être appliquées mensuellement et des frais de dossier de 5€ sont demandés lors de la 1^{ère} inscription.

L'inscription se fait par le biais d'un dossier remis en début d'année comportant :

- une fiche de renseignements sur la famille
- une fiche de renseignements sur l'enfant
- un planning de réservation pour le mois en cours (ou la période pour les TAP)
- un règlement intérieur dans lequel sont déclinées les règles de vie de l'accueil de loisirs

Après transmission du dossier d'inscription, les familles ont la possibilité de se connecter sur un portail familles (accessible depuis le site internet de la Communauté de communes www.cccg.tv) grâce à un identifiant et un mot de passe personnalisés.

Le directeur de l'alsh gère les réservations et les pointages de présence sur le logiciel E-Enfance (Berger-Levrault) dont l'acquisition a été financée avec l'aide de la CAF.

A compter de janvier 2015, les animateurs pointeront les enfants présents aux séquences par le biais d'une tablette permettant un pointage horaire très précis sur les séquences d'accueil.

ALSH AUMONT

7. LOCAUX

Les locaux scolaires du RPI Aumont/Montholier sont répartis sur 3 sites différents :

- Ecole maternelle - 1 rue des écoles à Aumont
- Ecole élémentaire 1 (GS à CE1) – 2 rue des écoles à Aumont
- Ecole élémentaire 2 (CE2 à CM1) - 380 route de Genève à Montholier

Les accueils du matin, du midi et du soir sont regroupés sur un seul site, au niveau du bâtiment scolaire élémentaire 1. Il est dénommé « ALSH Jules Prost ». Il comporte une salle d'accueil dédiée au périscolaire et 1 cour. La salle des fêtes, en continuité de l'école, est utilisée comme salle de restauration et lieu d'activité (un couloir intérieur permet de rejoindre la salle de restauration sans passer par l'extérieur). Cette salle est équipée d'une cuisine.

Les enfants scolarisés sur les 2 autres sites sont transportés en bus vers la maternelle ou l'élémentaire 2 après le temps d'accueil du matin, avant et après la pause méridienne, après l'école du soir.

Les Nouveaux Temps d'Activités Périscolaires sont organisés sur les 3 lieux, de façon à faciliter la conduite d'activités en petits groupes et pour permettre aux enfants d'être directement sur leur lieu d'école (le transport ayant lieu après la pause méridienne) :

- La maternelle est composée d'1 salle de classe avec espace lecture et d'1 algeco servant de salle de sieste, d'1 cour
- L'élémentaire 2 est situé au rdc de la mairie. Il est composé d'1 salle de classe et d'1 salle informatique contiguë, d'1 cour avec préau. En complément sont aussi utilisés la salle du conseil (1^{er} étage mairie) et la salle des fêtes (situé dans la rue de Genève – accès piéton sécurisé depuis l'école)

Les communes d'Aumont et Montholier mettent à disposition ces bâtiments à la Communauté de communes par le biais d'une convention.

8. PUBLIC ACCUEILLI

Tous les enfants scolarisés sur le RPI Aumont-Montholier peuvent être accueillis à l'alsh. Ponctuellement, un enfant scolarisé sur un autre établissement peut être accueilli après étude spécifique par l'organisateur et la direction de l'alsh.

9. HORAIRES

- Accueil du matin : **7h30-8h20**
- Accueil du mercredi sans repas : **11h30-12h30**
- Accueil du midi sans repas (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : **12h00/12h30 et 13h15/13h40**
- Accueil du midi avec repas : **12h-13h40**
- Nouveaux Temps d'Activités Périscolaires :
 - maternelle (PS-MS - 6 ans) : **13h45-14h30 (accueil dès 13h35)**
 - primaire Aumont (GS-CP-CE1 -/+ 6 ans) : **13h50-14h35 (accueil dès 13h40)**
 - primaire Montholier (CE2-CM1-CM2 +6 ans) : **13h55-14h40 (accueil dès 13h45)**
- Accueil du soir : **16h30-18h30**

10. EQUIPE

- **Direction** : Valérie MILLOUX – CAP Petite Enfance, BAFD à démarrer en 2015 (1^{ère} année de direction)
- **Animation périscolaire « classique »** :
 - Valérie MILLOUX
 - Catherine MAITRE - BAFA

- Stéphanie TOUSSAINT - stagiaire BAFA
- **Animation TAP :**
 - Maternelle : Stéphanie TOUSSAINT / Régine OCLER – BAFA (atsem en temps scolaire)
 - Élémentaire 1 : Valérie MILLOUX / Catherine MAITRE
 - Élémentaire 2 : Laura DEPIERRE – stagiaire BAFA / Christine JET – CAP Petite Enfance

Soit une équipe de 6 personnes dont 4 qualifiées et 2 stagiaires.

L'équipe se réunit tous les mois pour préparer les activités TAP, faire le point sur le fonctionnement général de l'alsh et dresser le bilan des animations.

L'équipe dispose d'un temps de préparation spécifique pour les TAP d'1h30 par semaine.

Pour les autres activités, 1 des animatrices dispose d'un temps de préparation d'1h par semaine.

11. TARIFICATION

Taux d'effort :

- 1 enfant : **0.040%**
- 2 enfants : **0.035%**
- 3 enfants et + : **0.030%**

Tarif repas (séquence midi incluse) : **4.32€**

12. REPAS

Les repas sont fournis par la cuisine centrale de Lons et livrés par l'ADMR de Sellières en liaison froide.

Les barquettes sont réchauffées dans les micro-ondes et servies directement aux enfants.

Les animatrices partagent le même repas que les enfants afin de privilégier les échanges conviviaux et transmettre les règles éducatives : respect des autres, de la nourriture, éveil au goût, sensibilisation au gaspillage, au tri...

13. MATERIEL PEDAGOGIQUE

L'alsh dispose de matériel de loisirs créatifs ainsi que des jeux de société et jeux d'extérieurs (jeux de corde, pont suspendu, cage de foot, panier de basket). Le matériel est renouvelé régulièrement en fonction des besoins.

14. CONTENU DES ACTIVITES

Liens avec le projet d'école (à développer durant l'année)

Dans le cadre des nouveaux rythmes, il sera intéressant de trouver des passerelles avec le projet d'école. Les thématiques retenues pour 2012-2016 sont les suivantes :

- **Lecture et culture** : valoriser la lecture en participant à des concours ou des prix, encourager la lecture expressive par des jeux ou situations et mises en voix, création d'un carnet de lecture...
- **Arts et lecture** : pratique du dessin et diverses formes d'expression visuelle, sonore et plastique, découverte de différents matériaux, supports, instruments...
- **Sécurité et respect au quotidien** : pratiquer des jeux en respectant les consignes de sécurité, sensibiliser aux risques liés à la sécurité, apprendre à coopérer

Activités durant les temps d'accueil

- matin : petits jeux, dessin
- midi : jeux coopératifs
- soir : lecture, activité manuelle en fonction des saisons, jeux de société

Nouveaux Temps d'Activités Périscolaires

Code couleur

bleu = activité d'expression / rose = activité manuelle / violet = activité jeux / vert = activité nature / orange = activité découverte du monde / marron = activité scientifique / gris = activité libre

période 1 (septembre-vacances Toussaint 2014)

MATERNELLES	THEATRE, MARIONNETTES, CHANSONS à GESTES	ARTS PLASTIQUES AROUND DES ANIMAUX	JEUX DE CONSTRUCTION	CREATIONS de l'AUTOMNE
MATERNELLES	sieste			
CP-CE1-CE2	RELAXATION	THEATRE, MIMES	ARTS PLASTIQUES	JEUX COOPERATIFS
CM1-CM2	GRANDS JEUX COLLECTIFS	MUSIQUES FRANCAISES	MIMES et EXPRESSION CORPORELLE	FABRICATION DE JEUX DE SOCIETE
CP à CM2	activité libre			

période 2 (Toussaint-Noël 2014)

MATERNELLES	EXPRESSION CORPORELLE <i>(bouger son corps en musique)</i>	ARTS PLASTIQUES <i>(dessins libres, bonhomme de neige, bateau et boules de Noël)</i>	JEUX de CONSTRUCTION <i>(perles, blocs en mousse, dominos, pyramides)</i>	AUTOUR DE L'HIVER <i>(bonhomme de neige, arbre givré, boules de Noël)</i>
MATERNELLES	sieste			
CP-CE1-CE2	MOTRICITE <i>(jeux avec des balles)</i>	HALLOWEEN et NOEL <i>(squelettes, sorcières, bonhommes de neige, père Noël)</i>	L'AUTOMNE EST ARRIVE <i>(couleurs de l'automne, décors, droits et règlements...)</i>	AUTOUR DU LIVRE <i>(livre en scène, forêt de livres, dominos de livre...)</i>
CM1-CM2	IMPROVISATION THEATRALE ET EXPRESSION <i>(jeux de mots, jeux de photos, jeux de mimes, ...)</i>	ARTS PLASTIQUES AROUND DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE <i>(maracas, elasticophone...)</i>	JEUX COLLECTIFS <i>(balle au prisonnier, loup garou, île aux requins...)</i>	JEUX DE SOCIETE <i>(Triomino, 1000 bornes, lynx, petit bac...)</i>
CP à CM2	activité libre			

15. EVALUATION

Ce projet pédagogique est amené à être révisé en cours d'année scolaire. Ont été posées pour l'instant les bases d'un fonctionnement optimal et sécurisé.

Une fiche d'activité est remplie par l'animateur pour chaque activité réalisée, ainsi qu'un bilan à l'issue de l'activité. L'animateur :

- pose ainsi par écrit les objectifs qu'il se fixe
- définit l'organisation de son travail
- évalue la satisfaction des enfants
- vérifie si les objectifs ont été atteints

Les directeurs d'als de la Communauté de communes se réunissent 1 fois tous les 2 mois pour :

- analyser leur pratique
- mettre en place des outils d'évaluation des activités et des animateurs
- rédiger des documents communs type charte de l'animateur, règlement intérieur, code de bonne conduite des enfants...